

Canada (CRSH et FRQSC) – version française

Critères d'admissibilité du CRSH et du FRQSC pour les candidats au Canada pour l'Appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique

Nota : Cette annexe à l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique contient des renseignements sur les organismes de financement canadiens à l'intention des candidats demandant du **financement canadien**. Veuillez consulter la page sur le [site Web de la Plateforme transatlantique](#) pour obtenir les liens relatifs à l'appel de propositions et aux autres organismes de financement.

Introduction

Cette annexe est divisée en sections :

- Aperçu de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique;
- Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens.
- Appendice 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
- Appendice 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Aperçu de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique

Étant donné les enjeux communs et les priorités stratégiques en matière de collaboration dans le domaine de la recherche sur l'innovation sociale, l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique regroupe des équipes de recherche internationales en vue de faire avancer la recherche et d'en partager les résultats de manière ouverte pour que d'autres en tirent des leçons.

L'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique est un concours international parrainé par 10 principaux bailleurs de fonds dans 8 pays.

Comme il est indiqué dans l'appel de propositions, ce concours est **ouvert seulement aux projets de recherche internationaux** :

- auxquels participent au moins trois partenaires de recherche admissibles qui demandent le soutien financier d'organismes de financement établis dans différents pays participant à l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique;
- qui regroupent des équipes en provenance des deux côtés de l'Atlantique.

Aperçu du mécanisme de financement à l'intention des candidats canadiens

a. Utilité et durée

Lorsqu'un projet est sélectionné et qu'il a droit à un financement, chacune des équipes reçoit une subvention d'un organisme de son pays. En ce qui concerne les équipes canadiennes, les projets sont subventionnés en fonction de la demande de financement déposées (selon le budget ventilé et les justifications d'une page).

Les candidats canadiens peuvent demander une subvention maximale de 175 000 \$:

- 100 000 \$ du CRSH.

Les candidats québécois admissibles à une subvention du CRSH peuvent aussi demander un financement supplémentaire du FRQSC :

- 50 000 \$ à 75 000 \$ (en plus des coûts indirects).

b. Dépôt des demandes

Pour déposer une demande de financement au CRSH dans le cadre global de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, le chercheur principal doit être affilié à [établissement canadien admissible](#). Outre les documents exigés dans le cadre global de l'appel de propositions, le chercheur principal doit présenter au CRSH un [formulaire budgétaire distinct](#)* et une justification d'une page, en plus des autres documents exigés par le CRSH comme il est indiqué ci-dessous, au plus tard à la date limite de présentation des demandes.

Pour demander au FRQSC un financement complémentaire à celui attribué dans le cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, un chercheur principal admissible au Québec doit présenter (selon les Règles générales communes) un budget conforme aux règles sur le budget du FRQSC. Veuillez noter que seuls les projets sélectionnés par le CRSH sont jugés admissibles au supplément de subvention du Québec.

Exemples :

- Un projet proposé dans la cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique est soumis par le chercheur principal en chef du projet global, qui se trouve au Royaume-Uni. Ce projet fait participer des Canadiens. Le formulaire budgétaire pour le Canada soumis au CRSH totalise 100 000 \$. Si la demande est retenue, le CRSH financera la proposition conformément à ses politiques et à ses règlements en accordant des fonds au chercheur principal admissible cité dans la demande de budget.
- Un projet proposé dans la cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique est présenté par le chercheur principal d'un projet global au Canada. Une partie du budget de ce projet est présentée au CRSH (100 000 \$) et une autre, au FRQSC (75 000 \$). Si la proposition est retenue, le CRSH et le FRQSC financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs, en accordant les fonds aux chercheurs principaux admissibles cités dans chacune des demandes de budget.

*Veuillez prendre note que l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique exige qu'un aperçu du budget soit présenté avec la proposition afin de donner un aperçu global du budget complet du projet international ([voir fichier Excel – Budget sommaire](#)). Toutefois, le budget qui est soumis séparément en vue de l'obtention du financement du CRSH doit être présenté en dollars canadiens à l'aide du [formulaire budgétaire du CRSH](#), et la justification doit utiliser les catégories énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#). La section 7.7 de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique décrit les exigences relatives à la présentation d'un résumé succinct du budget.

Voir l'APPENDICE 2 sur les exigences budgétaires du FRQSC.

c. Règles de financement

Un seul chercheur principal admissible devra être associé à chaque demande de budget et rendre compte à l'organisme subventionnaire de la gestion des fonds et de la portion recherche du projet global de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, s'il est retenu. Le nom de cette personne doit être mentionné dans les formulaires supplémentaires de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique destinés aux organismes de financement. Cette personne doit signer les documents appropriés exigés par les organismes de financement canadiens.

Si la proposition est acceptée, les organismes subventionnaires financeront la proposition conformément à leurs politiques et à leurs règlements respectifs en attribuant les fonds au chercheur principal admissible désigné dans chacune des demandes de budget. Les budgets présentés au CRSH doivent être conformes aux règlements décrits dans le [Guide d'administration financière des](#)

[trois organismes et les budgets présentés au FRQSC doivent se conformer aux règlements énoncés dans les Règles générales communes.](#)

Le CRSH ou le FRQSC communiqueront directement avec le chercheur principal qui obtiendra des fonds pour la composante de la proposition retenue. Le chercheur principal aura également la tâche de faire rapport à cet organisme subventionnaire conformément aux règlements de celui-ci.

Veillez prendre note que, comme il est mentionné dans l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, si le projet demande du financement auprès de plus d'un organisme de financement d'un même pays, un seul chercheur principal pourra être désigné comme responsable du projet dans ce pays.

Par conséquent, si des demandes sont présentées à plus d'un organisme canadien, un chercheur doit être désigné chercheur principal pour le Canada aux fins du dépôt de la proposition globale à la Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek (NWO).

d. Avis concernant la protection des renseignements personnels

Énoncé de confidentialité du CRSH et du CRSNG

Toutes les demandes doivent être présentées à la NWO et sont assujetties aux politiques de l'Union européenne en matière de protection des renseignements personnels. La NWO communiquera les renseignements contenus dans les demandes aux autres organismes subventionnaires qui participent au présent appel de propositions, y compris le CRSH. Les renseignements personnels contenus dans la demande de subvention seront divulgués aux organismes subventionnaires et pourront être vus par l'un ou l'autre de ces organismes.

Le CRSH doit se conformer aux dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), et ces lois s'appliquent à tous les renseignements qui sont sous la garde et le contrôle du CRSH. Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins de la présente demande de subvention sont recueillis par le CRSH en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Les renseignements personnels fournis au CRSH sont conservés dans la banque de renseignements personnels PPU 055, de la manière décrite dans le chapitre [Info Source](#) du CRSH. Seuls les renseignements nécessaires à la réalisation, à la gestion et à la promotion du concours et des prix de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique seront recueillis par le CRSH, indirectement par l'intermédiaire de la NWO. Le défaut de fournir des renseignements personnels requis dans la demande peut entraîner l'inadmissibilité de la demande.

Le CRSH s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et à ne prendre aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, y compris les organismes partenaires canadiens. Le CRSH partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le CRSH ne divulgue aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites aux présentes. Outre l'assurance de la protection des renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne le droit d'accéder aux renseignements qui concernent les citoyens et le droit de demander la correction de ces renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces droits ou des pratiques en matière de protection des renseignements personnels du CRSH, veuillez communiquer avec le coordonnateur de

l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du CRSH au 613-992-1058 ou à ATIP-AIPRP@sshrc-crsh.gc.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de manière inappropriée.

FRQSC et protection des renseignements personnels

Le FRQSC doit se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1). Les renseignements personnels que vous fournissez aux fins du présent concours de financement sont recueillis par le FRQSC en vertu de l'autorité qui lui est conférée. Les renseignements recueillis et conservés conformément à la politique de protection des renseignements personnels de l'organisme décrite dans la déclaration d'engagement que les candidats doivent signer. Ces renseignements serviront à la sélection des demandes et à la gestion des subventions accordées.

Le FRQSC s'est engagé à protéger les renseignements personnels sous son contrôle et ne prend aucune responsabilité quant aux pratiques de protection des renseignements personnels de tout autre organisme partenaire de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, y compris les organismes partenaires canadiens. Le FRQSC partagera des renseignements personnels avec les organismes nommés dans la présente annexe seulement aux fins requises par l'administration de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique. Des renseignements peuvent également être divulgués aux fins de l'évaluation du programme ou de la production de rapports sur le programme. Le FRQSC ne divulguera aucun renseignement personnel à de tierces parties à des fins autres que celles décrites aux présentes. Outre la protection de vos renseignements personnels, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et leur rectification.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces droits ou les pratiques du FRQSC en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne responsable des demandes d'accès à l'information à responsableaccs.sc@frq.gouv.qc.ca

e. Exigences particulières de chacun des organismes subventionnaires canadiens

Chaque organisme subventionnaire a émis des règles et des règlements particuliers qui s'appliquent à toutes les étapes du concours et au financement général du projet. Ces règles figurent dans les annexes suivantes :

Appendice 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Appendice 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur une organisation en particulier, veuillez communiquer avec le :

Conseil de recherches en sciences humaines:

Anna Torgerson

Agente principale de programmes, Subventions de recherche et partenariats

Conseil de recherches en sciences humaines

Courriel : anna.torgerson@sshrc-crsh.gc.ca

Téléphone : 613-996-3248

Conseil de recherches en sciences humaines

Fonds de recherche du Québec – Société et culture:

Bernard Vandal, responsable de programmes

Courriel : bernard.vandal@frq.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-643-7582, poste 3210
Fonds de recherche du Québec – Société et culture

APPENDICE 1 : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Avis important : Les chercheurs qui présentent une demande de financement au CRSH doivent présenter le formulaire [Modalités de présentation de la demande](#) signé et les autres documents mentionnés ci-dessous au plus tard à la date d'échéance de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique.

Admissibilité des sujets

Tous les domaines thématiques et toutes les approches sont admissibles, et il en est de même pour les propositions sur les sujets admissibles à une subvention du CRSH. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter les [Lignes directrices générales pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche](#) du CRSH. Les propositions peuvent également comprendre une collaboration et une intégration interdisciplinaires, notamment sur des aspects des sciences naturelles et du génie, pourvu qu'elles visent principalement le domaine des sciences sociales et humaines. Veuillez noter que le candidat doit s'assurer que le projet proposé est conforme aux critères d'admissibilité des sujets de recherche du CRSH. Le CRSH se réserve le droit de déclarer inadmissible la portion CRSH, ce qui peut compromettre le projet global.

Candidats

Les candidats (chercheurs principaux) doivent présenter leur proposition à titre de partenaires d'un projet de recherche international. Chaque projet doit **être un partenariat formé par un minimum de trois équipes nationales**, lesquelles représentent **des pays participants des deux côtés de l'Atlantique**.

Bien que le chercheur principal en chef pour l'ensemble du projet doive déposer tous les documents relatifs au projet sur le portail géré par la NWO, un chercheur principal doit être désigné pour chaque organisme subventionnaire participant au projet. Les chercheurs principaux du CRSH doivent être affiliés à un [établissement canadien admissible](#) au moment de présenter la demande. Les chercheurs principaux du CRSH doivent s'assurer de se conformer aux règlements du CRSH et de remplir les documents pertinents requis par le CRSH.

La date limite pour la réception des propositions et des documents supplémentaires dans le cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique est le **14 février 2019**. Les propositions déposées en retard **ne seront pas** acceptées. Les instructions sur la façon de présenter une proposition sont décrites sur le [site Web de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique](#).

Les co-candidats peuvent appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- **au Canada** : établissements d'enseignement postsecondaire, organismes sans but lucratif, fondations philanthropiques, groupes de réflexion, administrations municipales et gouvernements provinciaux ou territoriaux;
- **à l'étranger** : établissements d'enseignement postsecondaire.

Toute personne qui peut apporter une contribution importante à la recherche ou à une activité liée à la recherche peut être désignée en tant que **collaborateur**. Les collaborateurs n'ont pas à être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.

Remarque : Les membres du secteur privé et du gouvernement fédéral ne peuvent participer qu'à titre de collaborateurs.

Allocations de détachement

Les candidats et les co-candidats des organismes à but non lucratif admissibles peuvent demander [une allocation de détachement](#) pour se libérer de leurs fonctions dans leur organisation.

Établissements

Le CRSH sollicite les demandes de subvention de chercheurs en sciences humaines affiliés à un établissement canadien admissible. Veuillez consulter la [liste des établissements admissibles du CRSH](#). Les chercheurs qui ne sont pas affiliés à un établissement canadien admissible doivent communiquer avec le CRSH avant la date d'échéance.

Tout établissement qui ne possède pas [une admissibilité d'établissement](#) et qui souhaite administrer les subventions du CRSH doit [présenter une demande](#) et respecter les exigences du CRSH en matière d'admissibilité des établissements. Lorsque l'admissibilité est accordée, l'établissement est invité à signer l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#), laquelle contient un engagement par l'établissement de se conformer aux normes juridiques, éthiques et financières élevées définies dans l'Entente et fait en sorte que l'établissement a mis en place les structures et les procédés pour réaliser cet objectif. Veuillez noter que le CRSH ne libère pas les fonds à un établissement avant que celui-ci n'ait signé l'Entente.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité des établissements ou que vous désirez recevoir une trousse de demande d'admissibilité, veuillez envoyer un courriel à institutional.eligibility@sshrc-crsh.gc.ca.

Demandes multiples

Pour en savoir plus, veuillez consulter le règlement du CRSH portant sur les [demandes multiples](#).

Les chercheurs qui ont reçu une subvention du CRSH, mais qui n'ont pas remis leur rapport final de recherche avant la date limite indiquée dans l'avis d'attribution, ne peuvent pas déposer une nouvelle demande tant qu'ils n'ont pas remis leur rapport.

Organismes partenaires

Le CRSH encourage les candidats à collaborer avec des organismes partenaires du milieu non universitaire sous la forme de partenariats officiels dans le cadre de la présente occasion de subvention.

Comme il est indiqué à la section 7.9, « Lettre d'engagement », de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, les équipes de projet doivent joindre les lettres d'engagement, selon le cas :

« Une lettre d'engagement est habituellement fournie par une personne ou une organisation qui s'engage à fournir une contribution en nature ou en espèces à votre projet. Il peut s'agir de l'établissement d'accueil du chercheur principal ou d'un partenaire de coopération. En ce qui concerne les lettres d'engagement de l'établissement d'accueil du chercheur principal, veuillez vérifier minutieusement les exigences (nationales) en matière d'admissibilité des addendas pertinents de l'appel de propositions. En ce qui concerne les lettres d'engagement du partenaire de coopération, veuillez inclure le propre financement de ce partenaire pour prendre part au projet sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique. »

Exemption

Pour l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, la politique d'appel du CRSH ne sera pas applicable en raison du caractère international de l'initiative.

Langue de présentation de la demande

Les chercheurs principaux du Canada qui présentent une demande au nom d'une équipe peuvent déposer cette demande en anglais ou en français. Les candidats qui souhaitent présenter une demande en français doivent communiquer avec l'agent de programme du CRSH chargé de cette occasion de financement (voir les coordonnées ci-dessous).

Exigences en matière de rapport

Un calendrier des dates de dépôt de rapport doit figurer dans les documents d'avis des subventions.

Les équipes canadiennes doivent se conformer aux politiques et aux exigences énoncées dans le [Guide d'administration financière des trois organismes](#).

Un livre blanc doit être publié à la fin de la période de subventions. Ce livre blanc remplacera le rapport de réalisations du CRSH. Le livre blanc devrait documenter les réalisations du projet, y compris les leçons apprises, afin que d'autres puissent en bénéficier. Ce livre blanc sera publié sur le site Web de la NWO. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique.

Politique sur l'archivage des données de recherche et politique de libre accès du CRSH

Le CRSH souscrit au principe que les diverses formes de données de recherche recueillies grâce à des fonds publics appartiennent au domaine public. En conséquence, le CRSH a pour politique de faciliter, pour la communauté des chercheurs, l'accès aux données recueillies avec l'aide de fonds du CRSH. Veuillez consulter la [Politique sur l'archivage des données de recherche](#) du CRSH pour en savoir davantage.

Les chercheurs financés par le CRSH doivent se conformer à la [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#).

Présentation des demandes

Dans le cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, les demandes doivent être présentées par voie électronique à la NWO d'ici le **14 février 2019, 14 h (heure de l'Europe centrale)** par le chercheur principal en chef. De plus, les chercheurs principaux du Canada qui demandent une subvention au CRSH doivent :

- respecter le processus d'approbation interne de leur établissement, tel qu'il est établi par les autorités pertinentes;
- réviser, signer et acheminer les documents suivants au gestionnaire de recherche ou au gestionnaire financier de leur établissement aux fins d'examen et de signature officielle :

1) les [Modalités de présentation de la demande](#) (CRSH);

2) la liste officielle des co-candidats et des collaborateurs, comme il est précisé dans le document sur les modalités;

3) le [formulaire budgétaire du CRSH](#) et une justification du budget (d'une page) expliquant la pertinence de chaque poste budgétaire, conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans le Guide d'administration financière des trois organismes;

- s'assurer que le bureau des subventions de recherche de l'établissement numérise le formulaire [Modalités de présentation des demandes](#) (CRSH) dûment signé, qu'il l'envoie par courriel à l'[agent de programme du CRSH](#) en y joignant les autres documents requis énumérés ci-dessus, et qu'il envoie une copie conforme au demandeur, au plus tard à la date limite de la demande.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique ou communiquer avec :

Anna Torgerson
Agente principale de programme
Division des subventions de recherche et des partenariats
Conseil de recherches en sciences humaines
Tél. : 613-996-3248
Courriel : anna.torgerson@sshrc-crsh.gc.ca

APPENDICE 2 : Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Critères d'admissibilité

Dans le contexte de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, le FRQSC peut accorder un supplément aux chercheurs du Québec qui :

- sont les chefs de projet ou les cochercheurs d'une équipe canadienne financée par le CRSH dans le cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique;
- respectent les exigences du CRSH;
- respectent les critères d'admissibilité relatifs à l'aide financière décrits dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec, et dont le statut de recherche est chercheur universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheur de collège pouvant agir comme chercheur principal ou cochercheur. Une personne retraitée peut agir seulement à titre de cochercheur. (Vous trouverez la définition des statuts de recherche à la page 5 des [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec.)

Description du supplément

Nota : Chaque équipe canadienne financée peut **recevoir seulement un seul supplément.**

Le financement maximal de 75 000 \$ par équipe vise à couvrir les coûts directs de la recherche. Ce montant sera augmenté de 27 p. cent pour couvrir les coûts indirects de la recherche, pour un financement total maximum de 95 250 \$ par équipe. Le montant des coûts indirects de la recherche sera versé directement à l'établissement du chef de projet. Le supplément offert à chaque équipe couvre la durée complète du projet.

Le supplément est administré par le FRQSC. Étant donné que, par sa nature, l'aide financière du FRQSC est supplémentaire, le projet financé par le CRSH doit pouvoir être réalisé même si le supplément du FRQSC n'est pas accordé. L'objectif du supplément est d'encourager les chercheurs québécois à travailler au développement et à l'intégration de projets de recherche internationaux en sciences humaines.

Un chercheur en sciences humaines du Québec, qui est chercheur principal ou cochercheur dans une équipe de recherche canadienne financée par le CRSH, doit être désigné en tant que chef de projet pour le FRQSC. Le FRQSC attribuera le supplément à ce chercheur du Québec, qui sera responsable du transfert des montants destinés aux activités menées par les autres chercheurs du Québec dans les domaines des sciences humaines, des arts et de la littérature agissant comme cochercheurs dans le cadre du projet. Le supplément sera attribué en fonction du budget et des justifications présentés par le chercheur principal. Le classement des projets fourni par le comité d'évaluation des demandes présentées dans le cadre de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique sera respecté, et l'aide financière sera attribuée jusqu'à ce que le budget total des deux organismes soit atteint.

Le FRQSC se réserve le droit de modifier les montants offerts par rapport aux montants demandés en fonction des estimations budgétaires, des justifications fournies et du nombre de projets financés.

Documents à présenter au FRQSC

Outre les documents exigés dans l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique, les chercheurs du Québec qui demandent le supplément du FRQSC doivent présenter les documents suivants au FRQSC, au plus tard à la date limite de présentation des demandes pour l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique :

- le formulaire signé Règles et conditions du FRQSC, incluant une liste de tous les chercheurs du Québec (vous pouvez obtenir le formulaire auprès du responsable de programmes du FRQSC dont les coordonnées se trouvent ci-dessous);
- [le formulaire budgétaire](#) qui ventile les montants demandés dans le cadre du supplément du FRQSC, signé par le chef du projet du Québec (ce formulaire se trouve sur le [site Web de l'appel de propositions sur l'innovation sociale de la Plateforme transatlantique](#));
- une justification d'une page jointe au formulaire budgétaire expliquant la pertinence de chaque poste budgétaire, conformément aux dépenses admissibles énoncées dans les [Règles générales communes](#) du Fonds de recherche du Québec (format lettre, marges minimales de 1,5 cm);
- le rapport d'engagement signé (disponible auprès du responsable de programmes);
- un résumé d'une demi-page du projet de recherche international, **en français**, précisant la contribution des chercheurs du Québec.

Tous ces documents doivent être envoyés en format PDF au responsable de programmes à l'adresse courriel ci-dessous.

Règles et règlements

Les candidats doivent se conformer aux [Règles générales communes](#), y compris en ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'éthique et l'intégrité de la recherche.

Langue de présentation de la demande

Les documents listés ci-dessus qui doivent être présentés au FRQSC peuvent être en français ou en anglais, sauf pour ce qui est du résumé d'une demi-page qui doit être rédigé en français.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir d'autres renseignements sur le supplément du FRQSC pour le réseautage intersectoriel, veuillez communiquer avec :

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Bernard Vandal, responsable de programmes
 Fonds de recherche du Québec – Société et culture
 Téléphone : 418-643-7582, poste 3210
 Courriel : bernard.vandal@frq.gouv.qc.ca